

LE syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

FOIX, le 22 janvier 2013

*CTL du 22 janvier 2013***COMPTE RENDU**

Avant d'aborder l'ordre du jour, les représentants de **FO DGFIP** ont lu cette déclaration liminaire :

Ce CTL se réunit au lendemain pratiquement d'un discours largement diffusé et même filmé de notre Directeur Général, ayant pour but de condamner, en quelque sorte, la mise en pratique des outils de mesure de l'activité et de la performance, voici ses propos :

"Ces instruments doivent nous aider à accomplir nos missions. Mais aujourd'hui force est de constater qu'ils pèsent à l'excès sur les agents au quotidien. Ce constat, je l'ai entendu dans chacun de mes déplacements sur le terrain, de la part des agents, des partenaires sociaux mais aussi de la plupart des directeurs et des chefs de service.

Je suis favorable à l'utilisation d'indicateurs. On ne conduit pas une voiture sans tableau de bord, encore moins une grande organisation comme la nôtre. Mais l'usage de ces indicateurs ne doit pas conduire à un mal-être dans le fonctionnement courant des services au détriment des conditions de vie au travail, en faisant peser une pression statistique excessive sur les agents.

Cette pression finit par être contreproductive"

*Il aura donc fallu de nombreux déplacements et des contacts sur le terrain pour se rendre compte de ce malaise. Mais si notre Directeur Général avait tout simplement été à l'écoute des organisations syndicales, il aurait gagné un temps précieux et réalisé des économies substantielles. Pour **FO DGFIP** nous l'avions déjà dénoncé à de multiples reprises, tant localement qu'au niveau ministériel et aussi dans la motion de notre dernier congrès relative aux conditions de travail, dont voici un extrait :*

"Le Congrès met en garde la Direction Générale sur le pilotage fondé uniquement sur des indicateurs parfois discutables, d'ailleurs détournés de leur utilité première, l'aide à la gestion des unités de travail.

Il condamne l'empilement et la redondance des indicateurs faisant perdre de vue le véritable sens du travail et l'exécution correcte des missions.

Ces modes d'organisation du travail aboutissent à des tensions dans les relations hiérarchiques, voire entre les agents et contribuent pour une large part à l'émergence des risques psychosociaux. En effet, les personnels se sentent dévalorisés et n'ont plus le sentiment d'être reconnus

C'est pourquoi, le Congrès exige :

- des modes d'organisation du travail respectant la santé physique et mentale des agents et une véritable prise en compte du handicap dans les services ;**
- la discussion de l'organisation du travail dans les Comités Techniques en lien avec les CHS ;**
- l'arrêt de la dictature des indicateurs."**

Le discours du Directeur Général est novateur sur la forme, et sur le fait de reconnaître les erreurs commises. Mais sur le fond, la réalité vécue au quotidien par les agents reste identique, voir empire. La reconnaissance des risques psychosociaux est de plus en plus présente dans les discours de la DGFIP, pas d'avantage dans les faits et dans les mesures annoncées.

Alors oui, la suppression de nombreux indicateurs constitue surtout la reconnaissance du stress que leur abondance avait suscité en pure perte, avec des conséquences parfois dramatiques. C'est aussi le fait que malgré les effets d'annonce, les représentants du personnel sont parfois écoutés mais rarement entendus.

*C'est donc l'occasion de rappeler à nouveau les revendications de **FO DGFIP** : Non aux Suppression d'emplois, à la baisse des crédits de fonctionnement et d'investissement, à la détérioration des conditions de travail, à la fermeture de services, au blocage du point d'indice, à la diminution drastique des promotions internes, à la non revalorisation des frais de déplacements, à la déstabilisation du réseau de l'action sociale, et au maintien du jour de carence .*

Enfin, s'agissant du dialogue social, estimé essentiel par le Directeur Général, un comité technique de réseau se tiendra prochainement sur ce thème. Il va sans dire que nous serons particulièrement attentifs aux suites données et aux traductions concrètes et immédiates des mesures qui devront être prises.

Le Directeur a répondu que c'était l'aboutissement d'un processus et que les indicateurs maintenus constituent uniquement un tableau de bord destiné à suivre l'actualité et non à fixer des objectifs. **FO DGFIP** a déploré ce temps perdu pour arriver à ce résultat.

Après d'autres interventions, nous sommes passé à l'ordre du jour :

- 1) Approbation des procès verbaux des séances des 13 et 18 décembre 2012.
- 2) Règlement intérieur (pour avis).
- 3) Révision des valeurs locatives des locaux professionnels – Instruction du 24 octobre 2012 (réf. 2012/07/14388) (pour information).
- 4) Mouvement général de mutation des inspecteurs de la filière gestion publique du 1^{er} septembre 2013 - Nouvelle procédure d'affectation des cadres A de la gestion Publique dans le cadre de la Résidence d'Affectation Nationale – Instruction du 18 décembre 2012 (réf. 2012/07/14388) (pour information).
- 5) Modification des horaires d'ouvertures des trésoreries.(Circulaire du 6 mars 2009) – Proposition de modification des plages horaires variables de la Trésorerie de Tarascon (pour avis)
- 6) Fermeture de la trésorerie de La Bastide de Sérrou les après-midi. (pour avis)

7) Affectation des agents de l'Echelon de Renfort Départemental (pour information).

8) Ponts naturels 2013 : vendredi 10 mai ; vendredi 16 août (pour avis)

9) Questions diverses.

1) Pour l'approbation des deux derniers PV des CTL, Les organisations syndicales les avaient boycottés, nous n'avons pas participé au vote.

2) L'adoption du règlement intérieur du CTL de l'Ariège n'a pas fait l'objet d'un long débat, dans la mesure où il reprend les dispositions débattues sur le plan national et que nous n'avions aucune marge de manœuvre. Cependant, compte tenu des revendications retenues et des facilités reconnues aux organisations syndicales **FO DGFIP** et CGT FINANCES ont voté pour ce règlement, SOLIDAIRE FINANCES, suivant une position nationale, a voté contre.

3) La révision locative des locaux professionnels a été présentée par Mme GOAZIOU, l'expérience menée dans 5 départements a été généralisée cette année. LE CDIF sera largement mis à contribution pour accomplir cette mission et notamment pour renseigner les contribuables, Ce qui entraînera une surcharge de travail.

4) Le mouvement de mutation des inspecteurs de la Gestion Publique concernait l'instauration des R. A . N (Résidence d'affectation nationale) au nombre de 3 pour l'Ariège : FOIX - PAMIERS - SAINT -GIRONS. Les CAPL ne se prononceront que sur certains postes d'adjoints. Pour les désignations des comptables l'affectation se déroulera au niveau des CAP nationales.

5) la modification des plages ouvertes à la Trésorerie de TARASCON a soulevé des interrogations, plus sur la forme que sur le fond. Mais la possibilité étant conforme à la réglementation et à la demande unanime des agents du poste, les organisations syndicales ont voté **pour** ce changement.

6) La fermeture au public, certains après midi, de la Trésorerie de LA BASTIDE DE SEROU, dans la mesure où une seule personne serait présente dans le poste, a soulevé d'avantage de difficultés. Le Directeur s'est opposé à une fermeture ponctuelle et au cas par cas. Pour les organisations syndicales, nous nous sommes interrogés sur l'avenir d'un poste fermé tous les après - midi, car des précédents existent. Compte tenu de ces contraintes, les organisations syndicales ont voté **contre** la fermeture au public les après midi.

7) Nous avons été informés des résidences administratives des agents de l'Echelon de Renfort Départemental et des modifications intervenues le 1^{er} décembre 2012 et le 1^{er} janvier 2013.

8) Les possibilités de pont naturels avaient été soumises à l'ensemble des agents. Le résultat de ce "sondage" est sans ambiguïté. A plus de 90 % des réponses exprimées, les 2 ponts ont été plébiscités (ce que l'on pouvait légitimement pressentir). Les organisations syndicales ont donc voté **pour** les deux ponts "naturels" 2013 et les seuls possibles : **le vendredi 10 mai et le vendredi 16 août.**

9) Dans le cadre des questions diverses les représentants de **FO DGFIP** sont revenus sur deux sujets:

- Les suites réservées aux places de parking à la DDFIP. Si nous avons constaté certaines évolutions, dans la mesure où aucune voiture y stationne et les emplacements ont été pré-marqués, pour l'instant les travaux n'ont pu être engagés compte - tenu, sans doute, des conditions climatiques. Cette hypothèse nous a été confirmée par M. DAREOUS, l'entreprise de peinture ne peut pas procéder au marquage définitif pour l'instant, il faut donc attendre des jours plus cléments. Mais nous avons rappelé qu'à certains moments le stationnement devient problématique et qu'il faudra que cette solution soit rapidement mise en œuvre.
- Un problème récurrent que nous avons soulevé à plusieurs reprises : les difficultés ressenties par plusieurs services de la DDFIP pour joindre des postes comptables. Le Directeur nous a répondu que ce problème relève d'une opposition entre deux Bureaux de la Direction Générale concernant la gestion de la téléphonie et qu'il suivait ce dossier. Dont acte, mais une solution sera elle un jour envisageable? cette "piqûre de rappel" n'était pas superflue.

Les représentants de **FO DGFIP au CTL de l'Ariège**

Jean - Paul BERTRAND

Françoise LLUSCA

Titulaire

Suppléante

